

**Table GIRT de l'unité d'aménagement (UA) 111-61
Fiche – Évaluation des solutions possibles
aux préoccupations - PAFIO**

1 LISTE DES PREOCCUPATIONS LIEES A L'ENJEU	
Document de référence classement_preoc_region_PAFIO_V6.doc Préoccupations APSB PAFIO-6 (#2).pdf	Personne ou organisme émetteur de préoccupations Ronald Cormier, association des pêcheurs sportif de la rivière Bonaventure
2 PREOCCUPATION	
Planification : X Opérationnelle :	
Brève description de la préoccupation et des objectifs poursuivis afin de résoudre la problématique ou d'améliorer la situation :	
Impact sur l'habitat des salmonidés de la rivière causé par le pont et la voirie supplémentaire plus spécifiquement	
1- Les impacts potentiels de l'augmentation de la densité de chemins forestiers 2- les impacts négatifs de l'abandon des anciens chemins forestiers et les ponceaux	
Solution proposée par le demandeur :	
Utiliser les routes déjà existantes dans la réalisation des travaux forestiers	
3 LOCALISATION DE LA PREOCCUPATION	
Situer brièvement le territoire concerné par la préoccupation :	
Pont 2017-11161-30001 (pont Reboul)	
Carte jointe : Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
4 ENJEU	
Qualité de l'habitat aquatique	
5 OBJECTIF	
Protéger les milieux aquatiques, riverains et humides en améliorant les interventions forestières et l'aménagement du réseau routier	
6 ÉLÉMENTS DE SOLUTION EN VIGUEUR OU A VENIR	
Identifier les objectifs gouvernementaux et régionaux, les mesures, les modalités, etc. qui affectent l'enjeu (LADTF, SADF, PATP, RADF, FSC, ententes d'harmonisation, etc.) :	
VOIC	

7 SOLUTIONS POTENTIELLES

Identifier des mesures, des modalités ou des actions pour solutionner l'enjeu et documenter les principaux avantages ou inconvénients pour chacune des solutions (évaluation des impacts des solutions possibles) :

- 1- Utiliser les routes déjà existantes dans la réalisation des travaux forestiers (pas de nouveau pont)
- 2- Construction du chemin et du pont en respect des lois et règlements en vigueur
- 3- Construction du chemin et du pont en respect des lois et règlements en vigueur avec
 - entente portant sur un suivi et un entretien du chemin sur des sections ciblées (entretien des fossés, des « pots »,...)
 - Fermeture de chemins dans le même chantier.
 - Autres

8 SOLUTION PRECONISEE PAR LA TABLE

Identifier parmi les éléments de solutions potentielles ceux qui sont préconisés par la Table :

Il est convenu que la localisation actuelle du pont pourrait poser problème comme le laisse croire certains éléments sur le terrain (bras d'eau morte, chemin longeant la rivière à 20m dans le 60m de protection, chemin traversant la plaine inondable).

Une rencontre ultérieure avec les intervenants concernés est à réaliser.

S'adjoindre un expert en matière de planification de pont afin de s'assurer que celui-ci est construit au meilleur endroit.

Démarches réalisées :

2 rencontres d'harmonisation et une rencontre sur le terrain ont été tenues

Un avis hydrogéomorphologique sur la dynamique fluviale du tronçon de la rivière Reboul en lien avec la construction du pont et de la route a été produit ([avis expert](#))

Les parties impliquées se sont entendus sur la construction d'un pont à l'endroit prévu en tenant compte des mesures proposées dans l'avis c'est-à-dire :

- Construire un pont de 31.8 mètres. **Note** : La longueur a été modifiée selon les plans et devis « PONT RIVIÈRE REBOUL I-18-011-IMP-4 », Le pont aura à une longueur de 30.1 mètres
- Enrochement supplémentaire au niveau des culées côté amont de la rivière jusqu'au ponceau 1800mm.
- S'assurer que l'eau circule librement dans la plaine inondable par la pose de ponceaux additionnels
- Suivi obligatoire par tout BGAD utilisant le pont. À cet effet, une attention particulière devra être portée à l'efficacité des mesures qui seront mises en place pour contrôler la sédimentation dans la zone ciblée de chaque côté du pont (guides de saines pratiques). En cas de besoin, des correctifs devront être apportés (vider les bassins, diriger adéquatement les eaux de ruissellement,...).

9 CONSIDERATIONS IMPORTANTES ET AUTRES COMMENTAIRES

Consiste à la construction d'un pont, d'un chemin de classe 3 d'environ 9 km et de quelques ponceaux (1800mm).

Le projet permettrait de diminuer la distance de transport des bois provenant du chantier éloigné situé entre les chemins d'accès des secteurs Guégen et Reboul. La diminution de plus de 20 km éviterait l'utilisation d'un chemin plus long et mal adapté au transport de bois (pentes, courbes prononcées, mauvais état de la surface de roulement).

Potentiellement plus de 6000ha pourraient être transigés par ce pont (>700 000m³ SEPM, >300 000m³ PEU et volume potentiel de FD). Ces volumes considèrent toutefois l'ensemble du volume du PEU (pâte non attribuée inclus).

Déboisement du chemin : Le chemin traverse un ravage de cerf et une bande riveraine protectrice de 60m d'une rivière à

saumon.

La rivière Reboul n'est pas un secteur pêché par les membres de l'APSB.

Informations en lien avec les préoccupations du demandeur :

- 1- Les impacts potentiels de l'augmentation de la densité de chemins forestiers : Environ 1,5 km de chemins supplémentaires sont requis afin de traverser la rivière (chemin qui normalement sans pont n'aurait pas été construit)
- 2- Les impacts négatifs de l'abandon des anciens chemins forestiers et les ponceaux : Il n'y a pas d'abandon de chemin dû à ce nouveau chemin. Toutefois, l'utilisation du chemin du Lac Arsenault sera moins grande puisque le volume en provenance du nord du secteur transiterait par le pont.



